

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 octobre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 6 octobre 2022.

Etaient présents : Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, M. MILLOT, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, M. QUINCHE, Mme PICOT et Mme GUERITTE. Mme CABARTIER, M. AGRAPART, M. MILLOT, Mme DE SOUSA, Mme PICOT et Mme GUERITTE ayant respectivement donné pouvoir à Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. HEWAK, Mme BASSELIER et M. GERLOT.

Mme LEMAIRE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle

SV/N° 2022 - 10 – 04

Mme Karine De Sousa, Conseillère Municipale, expose que Mme la Provisseure de la Cité Scolaire sollicite l'attribution d'une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de 300 € pour venir en soutien d'un projet de réalisation d'un court-métrage historique porté par les élèves de la spécialité « cinéma – audiovisuel ».

En effet, ce projet nécessitera la location de costumes, d'accessoires, de maquillage et de coiffures, mais aussi la prise en charge des déplacements des élèves en car pour tourner dans des lieux adaptés à la période historique choisie (par exemple, durant la précédente année scolaire, le tournage a eu lieu au château de la Motte-Tilly). M. le Maire précise que le film tourné l'an dernier sera projeté au cinéma Le Séz'art le 1er décembre prochain.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'accorder cette subvention exceptionnelle de 300 € à la Cité Scolaire de Sézanne.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 6
Pour : 24
Contre :
Abstentions :